

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
des collectivités locales*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 24 juillet 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1922092A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention n° 52952 GEND/DSF en date du 23 juillet 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Olivier Kempf (NIGEND: 70052 - NLS: 5282654 - NID: 8361010154) est placé en situation d'affectation temporaire, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2019, en qualité de chargé de mission au sein de la délégation à la sécurité routière (DSR) à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions aux 18-20, rue des Pyrénées - Immeuble Le Garance - 75020 Paris. Pendant la période définie à l'article 1er, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. DE OLIVEIRA